

ORDRE DU JOUR Conseil Communautaire du 6 octobre 2011

I Adoption du procès verbal de la réunion du 30 juin 2011

II Délibérations

Administration Générale

2011 06-10/01 : Modification des statuts – Décision

Les statuts actuels précisent :

La communauté de communes est compétente :

- pour les six Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH), fonctionnant durant les petites et grandes vacances et les mercredis, situés à ARSAC, CUSSAC, LUDON, MACAU, LE PIAN MÉDOC, SOUSSANS.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, il est proposé :

La Communauté de Communes est compétente :

- pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

2011 06-10/02 : Désignation des Groupes de Travail – Modification – Décision

Par délibération en date du 5 juillet 2011, le Conseil Municipal de Margaux a souhaité modifier sa représentation au sein du Groupe de Travail « Jeunesse ».

Par délibération en date du 5 juillet 2011, le Conseil Municipal de Labarde, suite à une démission, a souhaité modifier sa représentation au sein des Groupes de Travail : « Développement économique, Schéma de Cohérence Territoriale, Aménagement des sites, ».

Par délibération en date du 30 septembre 2011, le Conseil Municipal de Ludon Médoc a souhaité modifier sa représentation au sein du Groupe de Travail « Tourisme ».

2011 06-10/03 Commission Intercommunale pour l'Accessibilité – Modification – Décision

Par délibération en date du 5 juillet 2011, le Conseil municipal de Labarde, suite à une démission, a souhaité modifier sa représentation au sein de cette commission.

2011 06-10/04: Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) – Signature – Autorisation

Lors de l'élaboration du Contrat, toutes les actions proposées ont été retenues par la Caisse d'Allocations Familiales. Le contrat est actuellement en phase de formalisation financière pour les actions inscrites en flux et soumis à l'accord de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Compte tenu des délais, afin de ne pas pénaliser les Communes et la Communauté de Communes dans le versement des avances 2011, au titre de ce contrat, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer le CEJ après sa validation par les Groupes de Travail « Petite Enfance », « Jeunesse », « Finances » et par le Bureau.

Développement économique/S.C.O.T./Nouvelles compétences

2011 06-10/05 : ZA Chagneau à Arsac – Vente d'une parcelle à la société Distrilub Group – Décision –

Il s'agit de la poursuite de la vente des lots issus de la division de la parcelle acquise auprès de M.Porcheron dans la ZA de Chagneau. La société Distrilub souhaite acquérir le lot C de 4264 m2.

2011 06-10/06 Zone d'Activités de Chagneau – Acquisition des parcelles AT 946 et AT 949 – Accord de principe

Accord de principe pour acquérir auprès de Monsieur et Mme Descouzères les parcelles cadastrées AT 946 et AT 949 située sur la ZA de Chagneau à Arsac au prix de 83 000 € HT, soit 20 €/m2.

2011 06-10/07 Aménagement de la zone artisanale de Terre de pont – Commune d'Arcins – Permis d'aménager et autres dossiers administratifs – Autorisation

La première phase d'études d'avant-projet étant terminée, les acquisitions foncières étant en cours, il est proposé de poursuivre la démarche et d'autoriser le Président à déposer le dossier d'autorisation de défrichement, le dossier Natura 2000 et le permis d'aménager.

Finances/Évaluation des charges

2011 06-10/08 : Durée amortissement des biens meubles - Décision

La délibération du Conseil Communautaire sur les durées d'amortissement des biens, en date du 27 novembre 2008 doit être complétée.

Ressources Humaines

2011 06-10/09 : Modification tableau des effectifs - Décision

Dans le cadre de sa politique de recrutement, la Communauté de Communes a privilégié l'embauche d'agents en Contrat Unique d'Insertion afin de favoriser leur retour à l'emploi en leur offrant des possibilités de formation et en pérennisant autant que possible leurs contrats.

En conséquence Il vous est proposé d'intégrer trois agents à compter du 1er novembre et d'ouvrir les postes suivants :

- Un poste d'Adjoint Technique de 2ème classe*
- Deux postes d'Adjoint Administratifs de 2ème classe*

Petite Enfance

2011 06-10/10 Projet de micro crèche à Lamarque - Consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre et appel d'offres pour un marché de travaux – Autorisation

Afin de pouvoir confirmer le projet de micro crèche à Lamarque, auprès de nos partenaires financiers que nous allons solliciter, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la consultation pour choisir un maître d'œuvre,*
- à signer, après proposition de la Commission d'Appel d'Offres, tout document relatif au marché de maîtrise d'œuvre,*
- à lancer la consultation pour le marché de travaux.*

2011 06-10/11 Projet de micro crèche à Lamarque - Demande subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde – Autorisation

Le principe de l'inscription de la réalisation d'une micro crèche sur la commune de Lamarque a été retenu au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La CdC sollicite la subvention la plus haute auprès de la CAF au vu du montant des travaux.

2011 06-10/12 Projet de micro crèche à Lamarque - Demande subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole – Autorisation

Le principe de l'inscription de la réalisation d'une micro crèche sur la commune de Lamarque a été retenu au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La CdC sollicite la subvention la plus haute auprès de la MSA au vu du montant des travaux.

2011 06-10/13 Projet de micro crèche à Lamarque - Demande subvention auprès du Conseil Général de la Gironde – Autorisation

Le principe de l'inscription de la réalisation d'une micro crèche sur la commune de Lamarque a été retenu au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La CdC sollicite la subvention la plus haute auprès du Conseil Général de la Gironde au vu du montant des travaux.

2011 06-10/14 Projet de micro crèche à Lamarque - Demande subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Autorisation

Le principe de l'inscription de la réalisation d'une micro crèche sur la commune de Lamarque a été retenu au titre du Contrat Enfance Jeunesse.

La CdC sollicite la subvention la plus haute auprès des Services de l'État, au titre de la DETR, au vu du montant des travaux.

2011 06-10/15 RAM de Cussac Fort Médoc - Avenant n°1 à la mise à disposition des locaux – Décision

Les travaux d'aménagement du RAM de Cussac Fort Médoc ont été réalisés par la Communauté de Communes. Afin de pouvoir régler les entreprises, il est nécessaire de préciser la valeur estimative du bâtiment avant travaux et d'autoriser le Président à signer un avenant n°1.

Environnement

2011 06-10/16: Consultation pour un contrat de maîtrise d'œuvre et appel d'offres pour un marché de travaux pour un nouveau quai de transfert des ordures ménagères - Décision

L'actuel quai OMR est une installation existante qui a bénéficié d'adaptations afin de servir de station de transit OMR et EMR. A ce jour, certains dysfonctionnements touchant à l'hydraulique et à la sécurité nous ont amenés à faire établir un diagnostic de l'installation existante. Ce dernier, réalisé par le bureau d'études INGEROP, recommande des interventions lourdes d'autant plus justifiées qu'elles nous sont imposées par des normes législatives contraignantes (portique de détection radioactive, pont bascule, aire de lavage...). Il est préférable d'envisager un nouveau quai de transfert.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président :

- à lancer la consultation pour choisir un maître d'œuvre,*
- à signer, après proposition de la Commission d'Appel d'Offres, tout document relatif au marché de maîtrise d'œuvre,*
- à lancer la consultation pour le marché de travaux*

2011 06-10/17 : Recyclage des textiles - Convention avec Eco TLC - Autorisation de signer

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la Communauté de Communes Médoc Estuaire a mis en place en juillet 2011 des conteneurs pour la récupération des TLC (Textiles/Linges de maison/Chaussures).

Une convention de partenariat avec l'entreprise Le Relais Gironde a été signée.

Afin de bénéficier de soutiens financiers à la communication, pour un montant de 0.10€ par habitant, soit 2381€ pour l'ensemble de la CdC, il est nécessaire de conventionner avec l'éco-organisme Eco TLC.

2011 06-10/18 : Recyclage des lampes usagées - Conventions avec RECYLUM et l'OCAD3E – Autorisation de signer

Dès lors qu'une collectivité assure la collecte des lampes usagées sur ses propres déchèteries, RECYLUM (l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics) s'engage, à travers une convention, à prendre en charge gratuitement les coûts d'enlèvement, de traitement et de valorisation afférents. Pour cela, il appartient à la collectivité de signer :

- une convention avec RECYLUM qui régit les conditions de mise en place de la collecte sélective sur le(s) point(s) de regroupement, les conditions de fourniture des conteneurs spécifiques de collecte, les opérations d'enlèvements pour le traitement et le recyclage des lampes ainsi que la communication dédiée ;

- une convention avec l'Organisme Coordonnateur Agréé OCAD3E qui régit les relations administratives et financières liées à la collecte sélective des lampes usagées.

III Décisions au titre de la délibération 08-22 du 17 avril 2008

- 2011-31 Création d'une régie de recette pour l'encaissement des produits et services touristiques
- 2011-32 Tarifs pour les randonnées à vélo
- 2011-33 Dommage ouvrage avec Groupama pour l'extension des locaux administratifs

IV Communication

- Syndicat Gironde Numérique : Bernard FRAICHE
- Diagnostic Accessibilité : Philippe SIMON
- Le point sur l'avancement du dossier Accueil Péri Scolaire (APS)